N°2022-12-15-096

DELIBERATION

du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 15 décembre 2022

II. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBAT D'ORIENTATION GENERAL

2.4 – Thématiques diverses

2.4.3 – Marché des commissaires aux comptes

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU *le code de l'Education et notamment son Art. L.712-2 ;*
VU l'article L823-1 du code de commerce ;
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Désigne avec 20 voix pour, au titre du marché « Certification des comptes », le cabinet DELOITTE. Il leur est attribué la mission de certification des comptes de l'établissement pour les exercices 2023, 2024, 2025, 2026, 2027 et 2028. Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 19 décembre 2022

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de la séance du 15 décembre 2022 : 36

Conseil d'Administration
Jeudi 15 décembre 2022

Marché subséquent n°2023 002 : Certifications des comptes

1. Présentation

a) Contexte et objectifs

Conformément à l'article L.823-1 du code de commerce, les commissaires aux comptes sont désignés par le conseil d'administration ("les commissaires aux comptes sont désignés par l'assemblée générale ordinaire dans les personnes morales qui sont dotées de cette instance ou par l'organe exerçant une fonction analogue compétent en vertu des règles qui s'appliquent aux autres personnes ou entités").

Le marché relatif à la certification des comptes de l'Université du Maine portait sur les exercices 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.
Rappelons que la désignation d'un commissaire aux comptes est obligatoire depuis la loi LRU.
Le présent marché a pour objet d'attribuer la mission de certification des comptes de Le Mans Université pour les exercices 2023, 2024, 2025, 2026, 2027 et 2028.

b) Description de l'accord-cadre

Comme pour le marché précédent, Le Mans Université a décidé de s'appuyer sur l'accord-cadre proposé par l'Agence de Mutualisation des Universités et Etablissements pour répondre à ce besoin. L'AMUE a en effet sélectionné 6 attributaires et fixé un cadre contractuel (accord-cadre ref : 19-20-PAM-CAC – notifié le 30/9/2019). Les établissements mettent ensuite en concurrence ces 5 attributaires, qui doivent remettre une offre conforme au cadre fixé et désignent ainsi leur commissaire aux comptes.
Les 5 attributaires de l'accord-cadre sont les suivants :

- Deloitte (titulaire actuel)
- Mazars
- Ernst & Young
- KPMG
- Grant Thornton

c) Description du marché subséquent

Le Mans Université s'appuie sur le cadre fixé et les documents mis à disposition par l'AMUE pour désigner l'entité en charge de la certification de ses comptes. Le Mans Université peut personnaliser certains aspects du marché. La pondération des critères d'attribution fixés par l'accord-cadre est propre à chaque établissement. Le Mans Université a retenu les pondérations suivantes :

Critères d'attribution		Pondération	Pondération choisie par LMU
1 Adaptation de la méthodologie au contexte de l'établissement		**Peut varier entre 35 et 45%**	**35%**
La valeur technique est jugée sur la base des sous-critères ci-contre et du mémoire technique	• Compréhension des enjeux des prestations et du contexte, proposition d'actions spécifiques adaptées au contexte de l'établissement	10 à 30 %	10%
	• Description des actions envisagées pour tenir les impératifs de délais d'arrêté des comptes, en termes de calendrier d'intervention et de coordination avec le pouvoir adjudicateur, de possibilités d'intervention lors de pré-clôtures ou clôtures intermédiaires qui seraient mises en œuvre par le pouvoir adjudicateur (les dates seront communiquées aux prestataires)	20 à 40%	25%
	• Organisation proposée pour la durée du mandat et description des actions envisagées pour les diverses phases d'une mission de certification. Pour chacune de ces phases, le candidat précisera le calendrier et la durée des phases, les interlocuteurs du pouvoir adjudicateur qui seront mobilisés et les documents qui devront être mis à sa disposition, ainsi que les restitutions ou livrables à chaque étape.	30 à 50%	40%
	• Qualité des livrables et restitutions remis à chaque étape de la mission aux pouvoirs adjudicateurs	20 à 40%	20%
	• Méthode de travail mise en place lors de la réalisation des SACC	5 à 20%	5%
2 Stabilité et qualifications des équipes dédiées pour la réalisation des prestations		**Peut varier entre 25 et 35%**	**30%**
La valeur technique est jugée sur la base des sous-critères ci-contre et du mémoire technique	Compétences professionnelles et formations des auditeurs, notamment, degré de connaissance par les auditeurs des établissements de l'enseignement supérieur et/ou de recherche (publics ou privés)	20 à 40%	40%
	Moyens mis en œuvre pour stabiliser l'équipe affectée et présentation des moyens mis en œuvre en cas de remplacement et/ou modification de l'équipe	20 à 40%	40%
	Proportion d'auditeurs seniors et juniors affectés	20 à 40%	20%
3 Prix total pour la durée de la mission		**Peut varier entre 35 et 45%**	**35%**
Le prix est analysé sur la base de l'annexe financière au marché subséquent	Honoraires relatifs à la mission de certification légale	20 à 50%	80%
	Honoraires relatifs à la réalisation de SACC	5 à 20%	20%

d) Description de la consultation

Procédure : Remise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre
Publicité : Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE)
Lancement de la consultation : 03/10/2022
Remise des offres : 04/11/2022

2. Analyse des offres

Les cinq attributaires ont formulé une offre. Ces offres sont conformes au cahier des charges.

L'analyse des offres apparaît dans le tableau ci-joint.

Pondération	KPMG	MAZARS	EY & ASSOCIES	DELOITTE	GRANT THORNTON
35%	Adaptation de la méthodologie au contexte de l'établissement				
soit /35	30,10	29,40	29,40	35,00	31,50
30%	Stabilité et qualifications des équipes dédiées pour la réalisation des prestations				
soit /30	27,00	27,00	27,00	28,50	22,50
35%	Prix total pour la durée de la mission				
soit /35	34,59	27,08	21,14	29,95	11,25
100%	91,69	83.48	77.54	93,45	65.25
	2	3	4	1	5

Il est proposé au Conseil d'Administration de Le Mans Université d'attribuer au Cabinet « Deloitte » la mission de certification des comptes (exercices 2023 à 2028 inclus) pour les motifs suivants :

- L'offre remise par Deloitte est claire, complète, totalement adaptée à Le Mans Université et à son contexte.
- Les actions envisagées sont définies précisément, aussi bien sur les thématiques abordées que sur l'organisation de la mission (éléments de calendrier, composition et références de l'équipe, moyens et ressources mis en œuvre, organisation matérielle de l'audit)
- L'offre de Deloitte met également en avant la mission de conseil du Cabinet auprès de l'établissement pour la mise en place d'évolutions ou de projets
- L'équipe proposée est expérimentée. Deloitte s'appuie en outre sur un outil de reporting et de contrôle de manière à harmoniser sa méthodologie de travail entre les établissements contrôlés.
- L'offre est la deuxième moins onéreuse.

L'offre de Deloitte apparaît comme celle qui répond de la façon la plus équilibrée aux trois critères fixés.